



DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-OUEN L'AUMÔNE

Séance ordinaire du 30 mars 2023
Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 35
Délibération publiée sur le site de la Commune

L'an deux mil vingt-trois, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le trente mars à la Mairie à 20h30, sous la présidence de Laurent LINQUETTE, Maire ;

PRÉSENTS : Roland MAZAUDIER, Françoise LESCOËT, Gilbert DERUS, Harielle LESUEUR, Antoine ARTCHOUNIN, Laurence MARINIER, Frédéric MOREIRA,

Alain RICHARD, Marie MAZAUDIER, Marie-Claude CLAIN, Bernard ROZET, Marc BILLAND, Saïd BOURDACHE, Benoît DUFOUR, Adeline GELYS, Chrystelle ZAMI, Cédric BEN AMMAR, Romain TOSELLO-ORSOLLA, Yasmine MESSAOUDI, Véronique PELISSIER, Béatrice PRIEZ, Isabelle YATOUNGOU, Marie-Noëlle FRATANI, Sylvain BERTHE ;

POUVOIRS :

Annaëlle CHATELAIN qui avait donné pouvoir à Laurent LINQUETTE ;
Ayda HADIZADEH qui avait donné pouvoir à Frédéric MOREIRA ;
Serge GOUGEROT qui avait donné pouvoir à Antoine ARTCHOUNIN ;
Ali BOUGAA qui avait donné pouvoir à Laurence MARINIER ;
Emmanuèle PROD'HOMME qui avait donné pouvoir à Marie MAZAUDIER ;
Elisabete CORREIA MONTEIRO qui avait donné pouvoir à Marc BILLAND ;
Farida AIT SI ALI qui avait donné pouvoir à Roland MAZAUDIER ;

EXCUSÉS : Véronique PELISSIER, Nadia BERTRAND, Henri POIRSON et Guillaume POUJOL DE MOLLIENS.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Gilbert DERUS.

OBJET : PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE 2023 POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE GROSSE MAINTENANCE DES ESPACES EXTERIEURS DES COPROPRIÉTÉS ET ASL – ASL LES GRANDES CÔTES

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération en date du 1er février 2018, par laquelle le Conseil municipal a approuvé les modalités d'attribution et de fonctionnement du dispositif d'aide financière à la réalisation de travaux de grosse maintenance des espaces extérieurs des copropriétés et des ASL ;

VU l'avis de la commission municipale du 23 mars 2023 ;

VU le rapport de Monsieur le Maire, rappelant les modalités de mise en œuvre du dispositif d'aide financière à la réalisation de travaux de grosse maintenance des espaces extérieurs des copropriétés et des ASL et son application dans le cadre des travaux entrepris par l'ASL LES GRANDES COTES ;

CONSIDÉRANT que le montant du projet de l'ASL LES GRANDES COTES, consistant en des travaux de fourniture et pose de candélabres, est estimé à 7 488,00 € TTC ;

CONSIDÉRANT qu'au regard de la nature des travaux souhaités et du devis présenté par l'ASL, la subvention de la commune s'élève à hauteur de 4 492,80 € TTC ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le montant de la subvention à hauteur de 4 492,80 € TTC (quatre mille quatre cent quatre-vingt douze euros et quatre-vingt centimes) pour la réalisation des travaux de l'ASL LES GRANDES COTES ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention particulière nécessaire à l'attribution de la subvention.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le 17/04/2023

Le Maire

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance

Laurent LINQUETTE

Gilbert DERUS